



Nombre de Conseillers en
exercice.....80

**Objet : Désignation d'un
membre du Conseil
d'administration de
l'Office Public de l'Habitat
du territoire Vallée Sud-
Grand Paris**

Publié le : **16 JAN. 2025**

Date de réception
préfecture :

16 JAN. 2025

VALLEE SUD – GRAND PARIS ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 JANVIER 2025

Par suite d'une convocation en date du 8 janvier 2025, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 17h45 Salle des Fêtes, Place Jules Hunebelle, 92140 - Clamart sous la présidence de Monsieur Carl SEGAUD, Président.

ETAIENT PRESENTS : Mme Marie-Hélène AMIABLE, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, Mme Nadège AZZAZ, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, M. Lounes ADJROUD, M. Said AIT-OUARAZ, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Stéphane ASTIC, Mme Yasmine BOUDJENAH, Mme Françoise CARUGE, M. Elie DE SAINT JORES, Mme Sylvie DONGER, Mme Isabelle DRANCY, Mme Claude FAVRA, Mme Linda FALI, M. Marc FEUGERE, Mme Sonia FIGUERES, M. Bernard FOISY, M. Alain GAZO, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, M. Stéphane JACQUOT, M. Laurent KANDEL, M. Serge KEHYAYAN, M. Goulwen LE GALL, M. Jacques LEGRAND, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. David MAUGER, Mme Françoise MONTSENY, M. Paul-André MOULY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, M. Wissam NEHMÉ, M. Jacques PERRIN, Mme Françoise PEYTHIEUX, M. Jean-Michel POUILLÉ, Mme Christine QUILLERY, Mme Gwénola RABIER, Mme Sally RIBEIRO, M. Patrice RONCARI, M. Daniel RUPP, Mme Anne SAUVEY, Mme Mariam SHARSHAR, M. Georges SIFFREDI, Mme Isabelle SPIERS, M. Martin VERNANT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Yves SENANT à Mme Christine QUILLERY, M. Philippe LAURENT à M. Jean-Philippe ALLARDI, Mme Marie COLAVITA à Mme Claude FAVRA, M. Didier DINCHER à M. Rodéric AARSSE, Mme Elodie DORFIAC à Mme Nadège AZZAZ, Mme Anne FAURET à Mme Françoise PEYTHIEUX, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT à M. Carl SEGAUD, Mme Sarah HAMDY à M. Bernard FOISY, M. Fabien HUBERT à M. Elie DE SAINT JORES, Mme Marie-Sophie LESUEUR à Mme Gwénola RABIER, M. Pierre MEDAN à M. Serge KEHYAYAN, M. Gilles MERGY à M. Goulwen LE GALL, Mme Corinne PARMENTIER à Mme Françoise MONTSENY, M. Philippe PEMEZEZ à Mme Corinne MARE-DUGUER, Mme Perrine PRECETTI à Mme Mariam SHARSHAR, Mme Gabriela REIGADA à M. Laurent VASTEL, Mme Isabelle ROLLAND à M. Marc FEUGERE, Mme Laurianne ROSSI à M. Patrice RONCARI, Mme Sophie SANSY à Mme Françoise CARUGE, Mme Stéphanie SCHLIENGER à M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Thierry VIROL à M. Paul-André MOULY, M. Patrick XAVIER à M. Stéphane ASTIC.

ABSENTS EXCUSES :

M. Etienne LENGEREAU, M. Patrick DURU, M. Maroun HOBEIKA, M. Dominique LAFON, M. Patrice MARTIN, Mme Pascale MEKER.
M. Jean-Didier BERGER.

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Monsieur Yves COSCAS est désigné pour remplir ces fonctions.

CONSEIL DE TERRITOIRE
Séance du 14 janvier 2025

Objet : Désignation d'un membre du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat du territoire Vallée Sud-Grand Paris

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2121-21, L.5219-2 l'article L.5219-5 VIII,

VU le code de la construction et de l'habitation et, notamment, ses articles L. 421-6 et R.421-1-1 II, R 421-5 et R.421-8,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la délibération n° CT2021/007 du 10 février 2021 du Conseil de Territoire l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris approuvant la fusion par absorption de Châtillon Habitat par Clamart Habitat

VU la délibération n° BT2021/053 du 10 juin 2021 du Bureau Territorial de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris approuvant le changement d'appellation de Clamart Habitat en Vallée Sud Habitat

VU la délibération n° 2106_36 du 29 juin 2021 du Conseil Municipal de Clamart, commune de rattachement initial, proposant des membres dans une proportion d'au moins la moitié,

VU la délibération n°CT2021/058 du 29 juin 2021 portant désignation des membres du Conseil d'administration de Clamart Habitat, Office Public de l'Habitat du Territoire Vallée Sud - Grand Paris

VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine n° 2021-108 du 7 juin 2021 autorisant la fusion-absorption de l'OPH Châtillon Habitat au profit de l'OPH Clamart Habitat,

VU la démission de Monsieur Jean-Didier BERGER de ses fonctions de l'EPT et de Président de l'OPH Vallée Sud Habitat,

VU la délibération n° 2501-006 du 7 janvier 2025 du Conseil Municipal de Clamart, élisant Jean-Didier BERGER comme Conseiller Territorial,

VU la délibération n° 2501-013 du 7 janvier 2025 du Conseil Municipal de Clamart, pré-désignant Jean-Didier BERGER comme membre du Conseil d'Administration du Vallée Sud Habitat (VSH) Office Public de l'Habitat du Territoire Vallée Sud-Grand Paris,

CONSIDERANT que la démission de Monsieur Jean-Didier BERGER de ses fonctions de Président de l'EPT et de l'OPH a entraîné la vacance d'un poste au sein du Conseil d'Administration de l'OPH,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant afin de pourvoir au poste vacant,

CONSIDERANT le pré-désignation de Jean-Didier BERGER par Conseil Municipal de Clamart,

CONSIDERANT que le Conseil de Territoire peut décider de ne pas procéder aux désignations au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention, 0 ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 – DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder aux désignations au scrutin secret

ARTICLE 2 – DESIGNE en tant que représentants de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris au sein du Conseil d'Administration de l'OPH Clamart Habitat, Office Public de l'Habitat du Territoire Vallée Sud – Grand Paris :

Monsieur Jean-Didier BERGER.

ARTICLE 3 – La présente délibération sera transmise à :

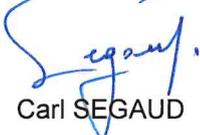
- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la Comptable publique du Service de gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.
- L'OPH Vallée Sud Habitat

ARTICLE 4 – DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art. L. 411-7 CRPA)

ARTICLE 5 – DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 Bd de l'Hautil par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Vallée Sud – Grand Paris


Carl SEGAUD

